

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 653

27 mars 2010

SOMMAIRE

20 June S.A.	31305	Merediane S.A.	31302
Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Swiss S.C.S.	31344	Mondeville Investissement S.A.	31302
Aberdeen Global	31305	Monsigny Development S.A.	31301
Arminius KC S. à r.l.	31314	Morote Holding S.A.	31313
Arona Invest S.A.	31310	Nexus International S.A.	31309
Basil Finance S.A.	31312	NSCM S.A.	31339
Bermonze Investissement S.A.	31300	Partinverd S.à r.l.	31313
Cinquantenaire S.A.	31312	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	31304
CITE CINE	31306	RHG S.A.	31302
Courtois Investissement S.A.	31299	Rinispas S.A.	31307
Cyclades Investments Holding S.A.	31314	Ripiem Company S.A.	31306
Cyriel Investissement S.A.	31299	Saserna S.A.	31306
Daventry Development S.A.	31300	Sicav Euro Continents	31303
Davisol Finance Holding S.A.	31307	Sicav Placeuro	31303
DWS Funds	31307	SIFC Office & Retail S.à r.l.	31307
Erdan Holding S.A.	31312	Simonthal S.A.	31310
eRep Online S.à r.l.	31311	Société de Participations Financières Maruh S.A.	31314
FEVO Alternative Equity SICAV - FIS ...	31313	Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding ...	31303
Fidenes S.A.	31305	Southern Participations S.A.	31315
F.I.S. Real Estate S.A.	31311	Symbio S.à r.l.	31315
FPM Funds	31304	Tangaroa S.A.	31301
Full S.A.	31299	Teramo Holding S.A.	31315
Hamel S.A.	31300	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	31340
H.B.P. (Holding) S.A.	31298	Totham S.A., SPF	31340
Hills Place S.à r.l.	31305	Traveling Holding S.A.	31306
Initi International SPF S.A.	31311	Trinity Strategies S.A.	31298
Jomeline Strategies S.A.	31301	Tropical Investors S.A.	31310
Lotharingen Finanz AG	31308	Tung Luxembourg Holding S.A.	31339
Marigny Development S.A.	31309	Unalux	31308
Melcombe Finance S.A.	31298	Vauban Strategies S.A.	31309
Mercan S.A., SPF	31339		

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 17.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025064/10/19.

Trinity Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025066/10/18.

Melcombe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.510.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025067/10/18.

Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025068/10/18.

Full S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 149.472.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025079/10/18.

Cyriel Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.910.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025081/10/18.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025084/10/19.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2010 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025087/10/18.

Daventry Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.909.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025089/10/18.

Tangaroa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025092/10/18.

Monsigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025093/10/18.

Jomeline Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.320.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025096/10/18.

Merediane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *19 avril 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025099/10/18.

Mondeville Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.313.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *19 avril 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025101/10/18.

RHG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *19 avril 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010025104/10/18.

Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la demande faite par le Conseil d'Administration à Mme Sybille de Barsy, Commissaire aux Comptes, d'examiner les comptes au 31 décembre 2009
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes
6. Désignation d'un administrateur supplémentaire
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032666/795/19.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires de Sicav Placeuro sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *13 avril 2010* à 10.00 heures à l'hôtel Parc Belair, 111, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Rapport de liquidation de Sicav Placeuro - Compartiment Global US Equities.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032671/755/19.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les actionnaires de Sicav Euro Continents sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *13 avril 2010* à 15.00 heures à l'hôtel Parc Belair, 111, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032672/755/18.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Anteilinhaber der SICAV PWM Vermögensfondsmandat - DWS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2010 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März/April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010032673/755/26.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilinhaber der SICAV FPM Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2010 um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März/April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010032674/755/26.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Shareholders please be advised that the

POSTPONED EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "EGM") will take place on 12 April 2010 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010032664/11.

20 June S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010030463/16.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 14 avril 2010 à 10 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30/06/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010031818/322/16.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 février 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010029296/12.

(100026574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui lieu exceptionnellement le *16 avril 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032665/795/15.

Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.846.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010032667/795/15.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032668/795/15.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030622/9.

(100028088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Rinispä S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032669/795/15.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 182.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029301/11.

(100026248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Davisol Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032670/795/15.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *15. April 2010* um 16.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.

5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März/April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010032675/755/26.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 avril 2010 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010032677/534/16.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.048.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Sébastien ANDRE de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de M. Gérard BIRCHEN de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010032676/29/25.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010032678/29/18.

Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 avril 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023558/10/18.

Marigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 avril 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023559/10/18.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.691.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025793/696/15.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010027563/755/18.

Arona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028094/795/18.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *April 7, 2010* at 16.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010028082/534/17.

Initi International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 avril 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028097/795/15.

eRep Online S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.217.

Le Conseil de Gérance a pris bonne note de la modification de dénomination sociale des Associés de la société, comme suit:

- 1) FCPI Allianz Innovation 8 géré par AGF Private Equity dont le siège social est à PARIS (75002) 87 rue de Richelieu, est détenteur de 475 Parts Sociales de la Société eRep Online S.à.r.l. au 04/12/2009.
- 2) FCPI Allianz Innovation 9 géré par AGF Private Equity dont le siège social est à PARIS (75002) 87 rue de Richelieu, est détenteur de 450 Parts Sociales de la Société eRep Online S.à.r.l. au 04/12/2009.
- 3) FCPI La Banque Postale Innovation 3 géré par AGF Private Equity dont le siège social est à PARIS (75002) 87 rue de Richelieu, est détenteur de 150 Parts Sociales de la Société eRep Online S.à.r.l. au 04/12/2009.
- 4) FCPI Objectif Innovation géré par AGF Private Equity dont le siège social est à PARIS (75002) 87 rue de Richelieu, est détenteur de 175 Parts Sociales de la Société eRep Online S.à.r.l. au 04/12/2009.

Fait à Luxembourg, le 22/02/2010.

eRep Online S.à.r.l.

P. MESTDAGH / J-R. BARTOLINI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010030845/22.

(100028052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 6, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010028096/795/17.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 avril 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028095/795/16.

Cinquantenaire S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2010

Monsieur. Freddy Bracke, Madame Anne-Marie Grieder et la société Costers & Vennoten BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers sont renommés administrateurs.

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, domicilié 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

L'Assemblée confirme que la délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

CERTIFIE CONFORME

F. BRACKE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010030832/19.

(100027945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Morote Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028098/795/15.

Partinverd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.360.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil de Gérance
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Gérants
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028099/795/16.

FEVO Alternative Equity SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.750.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die FEVO Alternative Equity SICAV - FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029599/21.

(100026741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Cyclades Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028669/1023/17.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028100/795/15.

Arminius KC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.385.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 15 février 2010:

1. Cristina Fileno et Kathryn Bergkoetter ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
2. Christian Tailleur et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé gérant avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
3. James Body a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030793/21.

(100027998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Southern Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028101/795/15.

Teramo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.693.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 6, 2010 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010028102/795/15.

Symbio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.148.736,90.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.215.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December,

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

(1) Flanderit Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Igeldamsgatan 30A, 112 49 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556787-1859, here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, failing him by Mr. Richard Ledain Santiago, LL.M, both residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2009.

(2) Symbio Investment Corp., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands' Companies Registrar under registration number 614561, here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, failing him by Mr Richard Ledain Santiago, LL.M, both residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2009.

The said proxies, initialised "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Symbio S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 148215, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, dated September 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1953 on October 7th, 2009 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) down to an amount of zero euro (EUR 0) through the cancellation of (i) seven thousand five hundred (7,500) shares held by Flanderit Holding AB, and (ii) five thousand (5,000) shares held by Symbio Investment Corp.

2. Increase of the share capital of the Company up to one million one hundred and forty-eight thousand seven hundred and thirty-six euros and ninety cents (EUR 1,148,736.90) through the issuance of one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) new shares;

3. Approval and acceptance of the payment of the new shares through contributions in kind; and

4. Full restatement of the Company's articles of incorporation.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to an amount of zero euro (EUR 0) through the cancellation of (i) seven thousand five hundred (7,500) shares held by Flanderit Holding AB, and (ii) five thousand (5,000) shares held by Symbio Investment Corp.

As a result, the share capital of the Company is set to zero euro (EUR 0).

Further to such capital reduction, the shareholders resolve that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) resulting from the reduction of the share capital shall be reimbursed to the shareholders of the Company in the following proportions:

Seven thousand five hundred euros (EUR 7,500) shall be reimbursed to Flanderit Holding AB; and

Five thousand euros (EUR 5,000) shall be reimbursed to Symbio Investment Corp.

Second resolution:

The shareholders resolve to increase the share capital from its current value of zero euro (EUR 0), up to one million one hundred and forty-eight thousand seven hundred and thirty six-euros and ninety cents (EUR 1,148,736.90) through the issuance of one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) new shares, all having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

All such one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) new shares have been subscribed at a total price of eleven million two hundred and forty-three thousand seven hundred and seventy-seven euros and twenty cents (EUR 11,243,777.26) by the shareholders, aforementioned.

All of the one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) new shares have been subscribed at a total price of eleven million two hundred and forty-three thousand seven hundred and seventy-seven euros and twenty cents (EUR 11,243,777.26), out of which one million one hundred and forty-eight thousand seven hundred and thirty-six euros and ninety cents (EUR 1,148,736.90) have been allocated to the share capital and ten million ninety-five thousand and forty euros and thirty-six cents (EUR 10,095,040.36) euros have been allocated to the share premium.

The one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) new shares are divided into seventy-four million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (74,873,690) Class A Shares and forty million (40,000,000) Class B Shares, which subscription is respectively reserved to Flanderit Holding AB and Symbio Investment Corp.

Third resolution:

The shareholders further approve and accept the payment of the subscribed shares through contribution in kind consisting of:

Flanderit Holding AB, aforementioned, (i) contributes six million six hundred and ninety four thousand seven hundred and seventeen (6,694,717) shares in Flander Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Finlaysoninkatu 5, FI-33210 Tampere, Finland, registered with the Companies Registrar of Finland under number 1110235-2, to the Company for a total value of five million six hundred and seventy five thousand seven hundred and seventy two euros and seventy four cents (EUR 5,675,772.74) out of which five hundred and seventy-nine thousand eight hundred and seventy-three euros and fifty-nine cents (EUR 579,873.59) are to be allocated to the share capital and five million ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine euros and fifteen cents (EUR 5,095,899.15) are to be allocated to the share premium, and (ii) contributes eight hundred ninety-seven thousand four hundred (897,400) shares in Ardites Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Sepankatu 20, 90100 Oulu, Finland, registered with the Companies Registrar of Finland under number 1808734-3, to the Company for a total value of one million six hundred and fifty-two thousand eight hundred and twenty-five euros and thirty-one cents (EUR 1,652,825.31)

out of which one hundred and sixty-eight thousand eight hundred and sixty-three euros and thirty-one cents (EUR 168,863.31) are to be allocated to the share capital and one million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and sixty-two euros (EUR 1,483,962) are to be allocated to the share premium.

Symbio Investment Corp., aforementioned, contributes three million four hundred eighty six thousand three hundred and fifty (3,486,350) shares in Symbio Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1551779, to the Company for a total value of three million nine hundred and fifteen thousand one hundred and seventy-nine euros and twenty-one cents (EUR 3,915,179.21) out of which four hundred thousand euros (EUR 400,000) are to be allocated to the share capital and three million five hundred and fifteen thousand one hundred and seventy-nine euros and twenty-one cents (EUR 3,515,179.21) are to be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of eleven million two hundred and forty-three thousand seven hundred and seventy-seven euros and twenty-six cents (EUR 11,243,777.26) of the shares in Flander Oy, Ardites Oy and Symbio Holdings Limited has been produced to the undersigned notary.

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Flanderit Holding AB, aforementioned, subscribed for seventy-four million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (74,873,690) Class A Shares in the Company; and

Symbio Investment Corp., aforementioned, subscribed for forty million (40,000,000) Class B Shares in the Company.

Fourth resolution:

The shareholders resolve to approve the full restatement of the articles of association of the Company. The articles of association of Symbio S.à r.l. shall therefore read as follows:

SYMBIO S.à r.l.

Amended articles of association

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Symbio S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers, as defined in article 15.1 below.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and, Restrictions on pledges, Transfer of shares and Exit

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million one hundred and forty-eight thousand seven hundred and thirty-six euros and ninety cents (EUR 1,148,736.90), consisting of a total of one hundred and fourteen million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (114,873,690) shares, divided into (i) seventy four million eight hundred and seventy-three thousand six hundred and ninety (74,873,690) Class A Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, and (ii) forty million (40,000,000) Class B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to (i) the restrictions set out in the articles of association, and (ii) the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to

non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least. Should the Company was composed of a sole shareholder, such sole shareholder would be entitled to freely transfer his/her/its shares.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in the notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer -in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 9. Restrictions on pledges, Transfer of shares and Exit. For the purpose of the following articles, the Company, the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares and CapMan Funds are referred to individually as a "shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Art. 9.1. General restriction to transfer or pledge the Equity Securities.

9.1.1 Other than as permitted under provisions of article 9.4, no outstanding shares issued by the Company (the "Shares") or any securities exercisable for, convertible into or exchangeable for the new shares in the Company, or any options, warrants or other rights granted in order to subscribe new shares in the Company according to the laws of Luxembourg (together the "Equity Securities") owned by a Shareholder or any interest therein may, directly or indirectly, be sold, assigned, mortgaged, transferred, pledged or otherwise disposed of without the written unanimous decision of the Shareholders.

9.1.2 The shareholders of both Class A Shares holders and Class B Shares holders commit themselves not to transfer their shareholding or any beneficial interest therein in both Class A Shares holding companies and Class B Shares holding companies to any third parties, but to the shareholders of either Class A Shares holding companies and Class B Shares holding companies at the time of such transfer without a prior written unanimous decision of the Shareholders.

9.1.3 Irrespective of the foregoing, CapMan Funds may transfer its shareholding or any beneficial interest held in a Class A Shares holding company at any time without any restrictions and limitations whatsoever:

- a. to an affiliate of CapMan Funds which is an investment trust, fund or entity; to any nominee or custodian for such fund and vice versa;
- b. on a winding up of a fund, having received the Shares or other Equity Securities at least twenty-four (24) months prior to the winding up, to any unit holder, shareholder, partner or participant in any such fund; or
- c. to any other investment trust or fund managed or advised by the same manager or adviser (or an affiliate of such manager or adviser) as the transferor;
- d. to an affiliate which is a manager of an investment trust or fund to such trust or fund or to a new manager of such trust or fund; and/or
- e. to a nominee or to a subsidiary or holding company of any of the persons referred to in sub-paragraphs "a" or "c" above.

Art. 9.2. Tag-along Right.

9.2.1 With the exception of transfers of Shares pursuant to article 9.4, no transfer of Shares will be made or registered unless the provisions of this article 9.2 are complied with as follows:

a. If a Shareholder or any other parties negotiates on any sale of all or a part of its/their Shares (except in connection with an initial public offering) with any third party or otherwise intends to transfer all or a part of its/their Shares to any third party, such Shareholder shall be obliged to secure that also the other Shareholders are entitled to participate in the intended transfer (the "Tagging Party") at the same price per Share and otherwise on the same or equal terms and conditions as agreed between the selling Shareholder and the third party (the "Tag-Along Right).

b. The selling Shareholder shall notify the Tagging Party in writing of the terms and conditions of the intended transfer as agreed between the selling Shareholder and the third party (the "Tag-Along Notice"). The Tag-Along Notice shall identify the number and series of Shares to be transferred, the price and other material terms and conditions of the intended transfer (including without limitation material obligations and undertakings of sellers).

c. The Tagging Party shall within a thirty (30) days period running from the receipt of the Tag-Along Notice notify the selling Shareholder in writing of exercising the Tag-Along Right. If the aggregate number of Shares intended to be sold by the selling Shareholder and the Tagging Party exceeds the number of Shares which may be sold under the terms and conditions set out in the Tag-Along Notice, the Tagging Party shall only be entitled to request that the Shares to be sold to the third party are divided between the selling Shareholder/Shareholders and the Tagging Party pro rata to their fully-diluted ownership, as defined in a shareholders' agreement dated 11 December 2009 entered into between the Shareholders (the "Shareholders' Agreement") at the time of the receipt of the Tag-Along Notice.

Art. 9.3. Adherence to the articles of association. Notwithstanding the provisions of articles 9.1 and 9.2 above, each Shareholder shall only be entitled to sell, assign, mortgage, transfer, pledge or otherwise dispose of any of its Shares if

the transferee executes a written agreement in the form and substance satisfactory to the Shareholders under which agreement the transferee undertakes to be bound by and subject to provisions of the Shareholders' Agreement, and assumes all duties and obligations of the transferor under such Shareholder's Agreement.

Art. 9.4. Permitted transfers.

9.4.1 Each Shareholder may transfer Equity Securities or any beneficial interest therein at any time without any restrictions and limitations whatsoever (including articles 9.1, 9.2, 9.6 and 9.7) and only subject to the provisions of article 9.3 to a company controlled directly by such Shareholder or by same shareholders controlling such Shareholder.

9.4.2 Both Class A Shares and Class B Shares holders are entitled to transfer the Shares they hold to CapMan Funds equalling that CapMan Funds' pro rata ownership in the Shares as if the Shares held by both Class A Shares and Class B Shares holders would be directly held by their respective shareholders.

Art. 9.5. Void transfers.

9.5.1 Any purported sale, transfer, assignment, pledge or other disposition of all or part of the Shares not made in full compliance with the provisions of the articles of association shall be null and void and of no force or effect. The board of managers is prohibited to give its consent pursuant to the present articles of association to any such null and void disposition or to enter such disposition in the share and shareholders' registers of the Company.

9.6. Drag-along right.

9.6.1 If one or more bona fide purchasers acting at arms' length (the "Third Party Purchasers") wish to complete (i) any sale or exchange of all of the Shares in the Company against the payment of monetary or other consideration (e.g. shares of another company), (ii) any merger of the Company, or (iii) any sale or exchange of all or a substantial part of the assets of the Company against the payment of monetary or other consideration (a "Trade Sale") and make a written offer thereof (the "Trade Sale Offer") to any Shareholder or the Company, if two out of the Class A Shares holders, Class B Shares holders, and CapMan Funds, or approve such Trade Sale Offer, and if at least a 2/3rd majority of the board of managers approves such Trade Sale Offer, then each Shareholder shall be required to sell and transfer all its Shares to such Third Party Purchasers on the same terms and conditions as offered to the other shareholders (the "Drag-Along Right").

9.6.2 Correspondingly, if the Third Party Purchasers wish to execute the Trade Sale (i) by purchasing all or a substantial part of the assets of the Company or (ii) by way of a merger and makes a Trade Sale Offer to any Shareholder or the Company, if two out of the Class A Shares holders, Class B Shares holders, and CapMan Funds approve such Trade Sale Offer, and if at least a 2/3rd majority of the board of managers approves such Trade Sale Offer, the Company and the Shareholders shall cause such Trade Sale to be executed and the consideration for the Shares or the assets to be divided between the Shareholders.

9.6.3 Pursuant to the receipt of a Trade Sale Offer, each Shareholder or the Company shall promptly deliver a copy thereof to the other Shareholders and the Company.

9.6.4 Upon expiry of a thirty (30) months period running as from 11 December 2009, CapMan Funds (or provided that CapMan Funds is not at that time a shareholder of the Company, a Class A Shares holder) alone shall have a right to exercise the Drag-Along Right set in article the present article 9.6, (i) without the requirement to obtain any approval from either Class A Shares holders, Class B Shares Holders or the board of managers whatsoever, and (ii) otherwise and in accordance with the provisions of articles 9.6 and 9.7, after the said date CapMan Funds shall have right to issue the Drag-Along Notice as set forth in article 9.7 below and to request that all the other Shareholders comply with such Drag-Along Notice and other provisions of articles 9.6 and 9.7 ("CapMan Funds Drag-Along Right").

9.7. Exercise of the Drag-Along Right.

9.7.1 The provisions of the present article 9.7 shall be complied with when exercising the Drag-Along Right:

a. The board of managers and those Shareholders approving the Trade Sale Offer shall notify the other Shareholders in writing thereof (the "Drag-Along Notice").

b. The Drag-Along Notice shall be irrevocable but will lapse if the Trade Sale is not completed within ninety (90) days from the receipt of the Drag-Along Notice by the Shareholders and the Company. The Shareholders shall, however, be entitled to serve new Drag-Along Notices following the lapse of any particular Drag-Along Notice.

c. Unless agreed otherwise between the Shareholders, the negotiations for the specific terms and conditions of the Trade Sale shall be conducted with the Third Party Purchaser by the representative(s) of the Company as approved by the board of managers.

d. The consideration for the Shares or the assets shall be divided between the Shareholders pursuant to the ownership in the Company.

e. In the case of the sale of the Shares, the completion of the sale shall take place on the same day as the date proposed for the completion of the sale of its shares by a Class A Shares holder unless:

i. the Shareholders agree otherwise; or

ii. that date is less than five (5) banking days in Luxembourg after the Drag-Along Notice, in which case the sale of the Shares shall be deferred until the fifth (5th) banking day in Luxembourg after the receipt of the Drag-Along Notice by the Shareholders.

9.7.2 In order to ensure the execution of the sale of the Shares of each Shareholder, each Shareholder hereby irrevocably authorises the person nominated by the board of managers to be its agent and attorney who, in turn, executes on behalf of that Shareholder all necessary transfers and delivers such transfers to the Third Party Purchaser. Unless separately agreed with each Shareholder, a person so nominated by the board of managers may not give representations and warranties on behalf of such Shareholder.

9.7.3 In the case of the sale of the assets of the Company, the board of managers shall take all actions necessary to complete the sale of assets without delay and in all circumstances within ninety (90) days from the receipt of the Drag-Along Notice by the Company.

9.8. Consent. The board of managers shall give its consent to any transfer of the Shares made in accordance with these articles of association and, after having been provided with the statement of payment of the transfer tax (if any), enter the transferee in the share and shareholders' registers of the Company as the owner of the transferred Shares.

C. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

10.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

10.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the manager or by board of managers as the case may be, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders shall be convened each year on April 10th, at 2 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the following business day.

11.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Quorum and vote

12.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

12.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

15.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

15.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Election and Composition of the board of managers.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of the office. The Company may have three classes of managers, appointed as Class A Managers, Class B Managers or Class C Managers, depending on the qualification given by the general meeting of shareholders.

16.2 The board of managers (hereinafter referred to as the "Board") shall consist of four (4) to eight (8) managers. The managers shall be appointed either by the general meeting of shareholders or a written resolution of such shareholders (hereinafter referred to collectively as the "General Meeting"), which shall determine both their remuneration and term of office, given that the Shareholders shall be entitled to propose the following list of managers to the General Meeting though. The General Meeting shall appoint the managers from the proposed lists of candidates as set forth in the principles below:

a. If the board of managers is composed of six (6) managers, Class A Shares' holders shall be entitled to nominate three (3) candidates from a list of Class A Managers (one of the managers proposed by Class A Shares' holders shall be nominated by CapMan Funds) and Class B Shares' holders shall be entitled to nominate two (2) candidates from a list of Class B Managers; and

b. If the board of managers is composed of eight (8) managers, Class A Shares' holders shall be entitled to nominate four (4) candidates from a list of Class A Managers (one of the managers proposed by Class A Shares' holders shall be nominated by CapMan Funds) and Class B Shares' holders shall be entitled to nominate three (3) candidates from a list of Class B Managers.

c. The General Meeting is also entitled, when necessary, to appoint one (1) Class C Manager, recognised as being independent from the Shareholders, shall be jointly nominated by Class A Shares and Class B Shares' holders.

16.3 The managers of the Company nominated by Class A Shares' holders are referred to as the "Class A Managers", those nominated by Class B Shares' holders, are referred to as the "Class B Managers", and the manager jointly nominated by both Class A Shares and Class B Shares' holders, if any, is referred to as the "Class C Manager".

16.4 The managers nominated within the frame of this article hold office as members of the board of managers until the appointment of their respective successors, whom should also be qualified in accordance with the provisions of the present article.

16.5 Where a vacancy arises among the members of the board of managers, an extraordinary General Meeting shall be convened as soon as possible for the purpose of appointing the new manager(s), as required, according with provisions of article 16.2.

16.6 For the purpose of any General Meeting convened in order to appoint new managers to the board of managers, each Shareholder agrees to appoint the person(s) nominated by the other Shareholders in accordance with the articles of association.

16.7 The Company shall subscribe, with a reputable insurance company and at its own expenses, an insurance policy covering both managers and officers' liability to the benefit of the members of the board of managers. Moreover, the Company shall reimburse reasonable travel and accommodation expenses incurred by the managers in order to attend meetings of the board of managers.

Art. 17. Removal of managers, Term of the office, Indemnification and Confidentiality.

17.1 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders, given that the managers appointed according to Article 16.2 shall serve on the board of managers until their respective successors are nominated in accordance with the articles of association of the Company. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

17.2 Any manager shall hold office until his/her/its successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms, without limit.

17.3 The Company shall indemnify any manager and his/her heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be attracted as a party, as a consequence of his current or past role as a manager of the Company, or at the request of the Company or any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he could be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled to.

17.4 The managers shall not disclose any information in relation with the Company to any other party, which may be detrimental or harmful for the Company's best interests, excepted when such a disclosure is required by law. Such a confidentiality commitment arises upon his/her/its appointment as a manager of the Company and extends, without limitation, after the expiry or the termination of his/her/its mandate as a manager.

Art. 18. Convening meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Unless otherwise resolved on an unanimous basis by the board of managers, a written notice, including the agenda, of any meeting of the board of managers must be given to the managers as well as to the Company's chief executive officer three (3) banking days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting of the board of managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

18.3 Any other supporting documentation which reference is contemplated within the frame of the meeting shall be prepared by the chairman of the board of managers and delivered to the managers, together with the notice or separately and shall, in any case, be delivered to the managers as well as to the Company's chief executive officer not later than one (1) banking day before the meeting of the board of managers, unless otherwise unanimously agreed by the board of managers.

18.4 The first meeting of the board of managers shall be held within one (1) month from the date of the formal establishment of the Company.

18.5 A meeting of the board of managers shall be convened whenever considered necessary or appropriate by the chairman of the board of managers, but not less than six (6) times per calendar year though.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.

19.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half (50%) of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman is granted with a casting vote anytime a tied vote situation arises.

19.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Supermajority decisions

Any decision of the board of managers concerning any of the following issues shall be approved by a majority of the two-thirds ($2/3^{\text{rd}}$) of the board of managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager:

- a. appointment and removal of any key executives;
- b. repurchases of the outstanding Shares by the Company directly from the Shareholders as set forth in article 4.3 of the Shareholders' Agreement; and
- c. appointment and removal of the chairman and vice chairman of the board of managers.

19.8 Certain decisions

19.8.1 Any decision of the board of managers, of the general meeting of shareholders, including written decisions, or otherwise, as the case may be, concerning any of the following issues shall either obtain the prior approval of CapMan Funds or be supported by the person representing CapMan Funds at the general meeting of shareholders, as the case may be, in order to be validly adopted:

- a. any amendment of the articles of association of the Company;
- b. any changes of the share capital of the Company, any new issuance of the Equity Securities or any authorisation thereto, any change of the issue terms of the Equity Securities and any allocation of stock options except employee stock ownership plan;
- c. any distribution of dividend, and any purchase or sale of own shares of the Company and any authorisation thereto;
- d. approval of any material change to the business plan of the Company, as agreed by the Shareholders;
- e. any investment exceeding EUR one (1) million, and any investment not in the ordinary course of business irrespective of the amount of such investment, and financing of any such investment;
- f. approval of any lending of money or incurring other indebtedness in excess of EUR one (1) million, or any pledge of the Company's material assets (including without limitation, any intellectual property rights belonging to the Company);
- g. any divestment of assets of the Company exceeding EUR one (1) million and any divestment of the assets of the Company not in the ordinary course of business irrespective of the amount of such divestment;
- h. subject to provisions of article 9.6 of the articles of association, any resolution tending to the completion of an initial public offering or a Trade Sale, or any merger or division of the Company;
- i. declaring the Company bankrupt or making a petition for a re-organisation procedure, and winding up the Company unless this is a requirement under both the laws of Luxembourg or the articles of association;

Any resolution passed at a meeting of the board of managers or otherwise, as the case may be, concerning any of the following issues shall at all times have a prior approval of the Class A Manager nominated by CapMan Funds in order to be validly passed:

j. any change in the accounting principles currently used by the company;

k. any sales, project or delivery agreement having either a price and/or a value exceeding EUR one (1) million; and

l. Any agreement or arrangement, or amendment to an existing agreement, between the Company and the Shareholders or any other party having a contractual, business or other similar relationship with the Shareholder.

19.8.2 Furthermore, any resolution of the meeting of the board of managers or of the general meeting of the shareholders of any (a) manager, officer, limited or general partner, member or shareholder holding 5% or more of the outstanding capital stock or other equity interests of a Shareholder, and (b) other Shareholder that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Shareholder, concerning or relating to any of the matters set out in items "a" to "m" above shall be approved by the Class A Manager nominated by CapMan Funds, in order to enter into force.

19.9 The following provisions apply to transactions at arm's length entered into by the Company for the purpose of its ordinary course of business others than those falling within the scope of the day-to-day management of the Company.

Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction, which shall be approved by the Shareholders. This article 19.9 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be. Proxies shall remain attached to the minutes thereto.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

20.4 Meetings of the board of managers shall be conducted in English, and minutes recording the decisions made at the meeting shall always be drawn up in the English language.

Art. 21. Dealings with third parties.

21.1 The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers, by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

21.2 Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of (i) one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, (ii) one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager, and one (1) Class C Manager, as well as (iii) by the joint signatures or single signatures of any person(s) to whom the board of managers has delegated such signatory power, and only within the limits of such power.

21.3 No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company has a personal interest in, or is a duly representative of said other company or firm. Except where otherwise provided for, any duly authorised representatives of the Company who also serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Supervision

Art. 22. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

22.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on January 1st, of each year and shall terminate on December 31st, of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 25. Interim dividends and Share premium.

25.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. Such a resolution shall take place under the same requirements in terms of quorum and majority as for the amendment of the articles of association.

26.2 After payment of all the outstanding debts of and charges existing against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally between the shareholders in proportion to their contribution to the share capital of the Company.

H. Governing law

Art. 27. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the - notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Flanderit Holding AB, une société constituée selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Igeldammsgatan 30A, 112 49 Stockholm, Suède, immatriculée auprès du Bureau d'enregistrement des sociétés de Suède sous le numéro 556787-1859, Ici représentée par M.M. Carsten Opltz, maître en droit ou Richard Ledain Santiago, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2009.

(2) Symbio Investment Corp., une société constituée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackbume Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, immatriculée auprès du Registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 614561, Ici représentée par M.M. Carsten Opltz, maître en droit ou Richard Ledain Santiago, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2009.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par la représentante des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de Symbio S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 148215, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, en date du 10 septembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 octobre 2009 sous le numéro 1953 (ci après la "Société").

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents (12.500) euros afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros à un montant de zéro (0) euro au travers de l'annulation de (i) sept mille cinq cent (7.500) parts sociales détenues par Flanderit Holding AB, et (ii) cinq mille (5.000) parts sociales détenues par Symbio Investment Corp.;

2. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de un million cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 1.148.736,90) par l'émission de cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) parts sociales nouvelles;

3. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales nouvellement émises par apports en nature; et

4. Refonte complète des statuts de la Société.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, prient les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de réduire le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents (12.500) euros afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros à un montant de zéro (0) euro au travers de l'annulation de (i) sept mille cinq cents (7.500) parts sociales détenues par Flanderit Holding AB, et (ii) cinq mille (5.000) parts sociales détenues par Symbio Investment Corp.

Par conséquent, le capital social de la Société est fixé à zéro (0) euro.

Suite à une telle réduction de capital social, les associés décident que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros résultant de la réduction du capital social devra être reversée aux associés dans les proportions arrêtées ci-après:

Sept mille cinq cents (7.500) euros devront être remboursés à Flanderit Holding AB; et

Cinq mille (5.000) euros devront être remboursés à Symbio Investment Corp.

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de zéro (0) euro, ayant jusqu'à un montant de un million cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 1.148.736,90) par l'émission de cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) parts sociales nouvelles, ayant une valeur de un (1) centime d'euro chacune.

Les cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) parts sociales nouvelles ont été souscrites à un prix total de onze millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-dix-sept euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 11.243.777,26) par Flanderit Holding AB et Symbio Investment Corp., prémentionnés.

L'intégralité des cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) de parts sociales nouvelles a été souscrite à un prix total de onze millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-dix-sept euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 11.243.777,26), dont un million cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 1.148.736,90) ont été affectés au capital social et dix millions quatre-vingt-quinze mille quarante euros et trente-six centimes d'euro (EUR 10.095.040,36) ont été affectés à la prime d'émission.

Les cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) parts sociales nouvelles sont divisés en soixante-quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (74.873.690) Parts Sociales de Catégorie A et quarante millions (40.000.000) Parts Sociales de Catégorie B, dont la souscription est respectivement réservée à Flanderit Holding AB et Symbio Investment Corp.

Troisième résolution:

Les associés approuvent encore et acceptent la libération des actions souscrites par apport en nature se composant de:

Flanderit Holding AB, prémentionné, (i) fait la contribution de six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent dix-sept (6.694.717) parts sociales dans Flander Oy, une société constituée selon les lois de la Finlande, dont le siège social est sis Finlaysoninkatu 5, FI-33210 Tampere, Finlande, immatriculée au Registre des Sociétés de Finlande sous le numéro 1110235-2, à la Société pour une valeur intégrale de cinq millions six cent soixante-quinze mille sept cent soixante-douze euros et soixante-quatorze cents (5.675.772,74) dont cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-treize euros et cinquante-neuf cents (579.873,59) sont contribués au capital social et cinq millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quinze centimes d'euros (5.095.899,15) sont contribués à la prime d'émission, et (ii) fait la contribution de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent (897.400) parts sociales dans Ardites Oy, une société constituée selon les lois de Finlande, dont le siège social est sis Sepänkatu 20, 90110 Oulu, Finlande, immatriculée au Registre des Sociétés de Finlande sous le numéro 1808734-3, à la Société pour une valeur totale de un million six cent cinquante-deux mille huit cent vingt-cinq euros et trente et un centimes d'euros (1.652.825,31) dont cent soixante-huit mille huit cent soixante-trois euros et trente et un centimes d'euros (168.863,31) sont contribués au capital social et un million quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-deux euros (1.483.962) sont contribués à la prime d'émission.

Symbio Investment Corp., sus-mentionnée, fait la contribution de trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante (3.486.350) parts sociales dans Symbio Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1551779, à la Société pour une valeur intégrale de trois millions neuf cent quinze mille cent soixante-dix-neuf euros et vingt et un centimes d'euro (EUR 3.915.179,21) dont quatre cent mille (400.000) euros sont contribués au capital social et trois millions cinq cent quinze mille cent soixante-dix-neuf euros et vingt et un centimes d'euro (EUR 3.515.179,21) sont contribués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de onze millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-dix-sept euros et vingt-six centimes d'euro (EUR 11.243.777,26) des parts sociales dans Flander Oy, Ardites Oy et Symbio Holding a été soumise au notaire soussigné.

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales comme suit:

Flanderit Holding AB, pré-mentionné, a souscrit soixante-quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (74.873.690) de Parts Sociales de Catégorie A dans la Société; et

Symbio Investment Corp., prémentionné, a souscrit quarante millions (40.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B dans la Société.

Quatrième résolution:

Les associés décident d'approuver la refonte totale des statuts de la Société. Les statuts de Symbio S.à r.l. auront dès lors la teneur qui suit: SYMBIO S.à r.l. Statuts modifiés

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des Parts Sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Symbio Sà r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, Cession ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance, tel que défini à l'article 14.1 ci-dessous.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de un million cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros (EUR 1.148.736,90) consistant en un total de cent quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (114.873.690) Parts Sociales divisées (i) en soixante quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (74.873.690) de Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de un centimes d'euro (EUR 0,01) chacune, et (ii) en quarante millions (40.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles Parts Sociales à payer en espèces-seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces Parts Sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres Parts Sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les Parts Sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de Parts Sociales détenues par tel associé, tout transfert de Parts Sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des Parts Sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de Parts Sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Parts Sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la Part Sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants. Si le capital de la Société venait à n'être détenu que par un seul associé, ledit associé serait en droit de transférer librement ses Parts Sociales.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Restrictions en matière de nantissements, Transfert des Parts Sociales et Droits de sortie. A l'effet des articles suivants, la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et CapMan Funds sont désignés individuellement un "Associé" et collectivement les "Associés".

Art. 9.1. Restrictions générales au transfert ou au Nantissement des Titres Participatifs.

9.1.1 A l'exception de ce qui est autorisé aux termes de l'article 9.5, aucune Part Sociale émise par la Société (les "Parts Sociales") ou droit relatif aux Parts Sociales, droit de conversion ou d'échange en nouvelles Parts Sociales de la Société, ou toute option, garantie ou autre droit permettant de souscrire à de nouvelles Parts Sociales de la Société selon les lois du Luxembourg (collectivement les "Titres Participatifs") possédés par un Associé, ou autre droit y afférent, directement ou indirectement, ne peut être cédé, attribué, hypothéqué, transféré, nanti ou autrement aliéné sans une décision préalable, écrite et unanime des Associés.

9.1.2 Les Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B s'engagent à ne pas céder, au bénéfice de tiers, leurs participations ou tout autre droit relatif à des sociétés détentrices de Parts Sociales de Catégorie A ainsi qu'à des sociétés détentrices de Parts Sociales de Catégorie B, mais aux associés de sociétés titulaires de l'une ou l'autre catégorie de Parts Sociales de Catégorie A ou de Parts Sociales de Catégorie B, lorsqu'une telle intervention intervient sans décision écrite unanime et préalable des Associés.

9.1.3 Indépendamment de ce qui précède, CapMan Funds peut librement céder sa participation ou tout autre droit détenu dans une société détentrice de Parts Sociales de Catégorie A, à tout moment et sans aucune restriction ni réserve quelconque:

a. à une société affiliée de CapMan Funds, qui serait un fonds d'investissement, un trust ou une entité, à toute personne désignée ou dépositaire d'un tel fonds et vice versa;

b. lors de la liquidation d'un fonds, après avoir reçu les Parts Sociales ou autres Titres Participatifs au moins vingt-quatre (24) mois avant la liquidation, à tout détenteur, titulaire de parts sociales de la société concernée, associé ou participant à ce fonds;

c. à tout autre fonds d'investissement ou fonds géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller (ou une société affiliée à un tel gérant ou conseiller) en qualité de cédant;

d. à une société affiliée gérante d'un fonds d'investissement ou trust à ce dit trust ou fonds d'investissement au bénéfice d'un nouveau gérant de ce fonds d'investissement ou de ce trust;

e. à une personne désignée ou à une filiale ou à la société holding de l'une quelconque des personnes mentionnées dans les sous-paragraphes "a" ou "c" ci-dessus.

Art. 9.2. Droit de Sortie Conjointe (Tag-along right).

9.2.1 A l'exception des transferts de Parts Sociales réalisés conformément à l'article 9.4, aucun transfert de Parts Sociales ne pourra intervenir ou être enregistré à moins que les stipulations du présent article 9.2 ne soient respectées comme suit:

a. Si un Associé ou toutes autres parties négocie la cession de tout ou partie de ses Parts Sociales (à l'exception de l'hypothèse d'une première admission à la cotation sur un marché réglementé) à un tiers, ou envisage de céder tout ou partie de ses Parts Sociales à un tiers, cet Associé doit s'assurer que les autres Associés ont la possibilité de participer à la cession envisagée (la "Partie Cédante") au même prix par Part Sociale, ou selon des termes et conditions identiques à ceux convenus entre l'Associé cédant et le tiers (le "Droit de Sortie Conjointe").

b. L'Associé cédant notifie par écrit la Partie Cédante s'agissant des termes et conditions de la cession envisagée, tels qu'ils ont été convenus entre l'Associé cédant et le tiers (la "Notification de Cession Conjointe"). La Notification de Cession Conjointe devra mentionner le nombre et les catégories de Parts Sociales dont la cession est envisagée, le prix et ainsi que tous autres termes et conditions importants relatifs au transfert envisagé (en ce compris, de manière non exhaustive, les obligations ainsi que les engagements particulièrement importants des vendeurs).

c. La Partie Cédante informera, dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Cession Conjointe, l'Associé cédant par écrit de sa décision d'exercer le Droit de Sortie Conjointe. Si le nombre total de Parts Sociales destinées à être vendues par l'Associé cédant et la Partie Cédante excède le nombre de Parts Sociales qui peuvent être vendues selon les termes et conditions exposés dans la Notification de Cession Conjointe, la Partie Cédante pourra uniquement demander que les Parts Sociales, dont la cession à un tiers est envisagée, soient divisées entre l'Associé ou les Associés cédants et la Partie Cédante au pro rata de leur participation pleinement diluée au capital de la Société, lors de la réception de la Notification de Cession Conjointe.

Art. 9.3. Adhésion aux statuts. Nonobstant les stipulations des articles 9.1 et 9.2 ci-dessus, chaque Associé ne pourra céder, attribuer, hypothéquer, transférer, nantir ou aliéner ses Parts Sociales que si le cessionnaire signe une convention écrite respectant des conditions de forme et le fond satisfaisantes pour les Associés, et uniquement lorsqu'aux termes de cette convention, le cessionnaire s'engage à respecter les stipulations du pacte d'associés en date du 11 décembre 2009 conclu entre les Associés, et assume l'ensemble des obligations qui étaient celles du cédant aux termes dudit pacte d'associés.

Art. 9.4. Transferts autorisés.

9.4.1 Chaque Associé peut transférer des Titres Participatifs ou tout autre droit y afférent à tout moment sans aucune restriction ni réserve quelconque (en ce compris les articles 9.1, 9.2, 9.6 et 9.7), à l'exception du respect des stipulations de l'article 9.3, à une société contrôlée directement par un tel Associé ou par les associés qui contrôlent cet Associé.

9.4.2 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B sont autorisés à transférer les Parts Sociales qu'ils détiennent à CapMan Funds à hauteur du pro rata des Parts Sociales détenues par CapMan Funds, comme si les Parts Sociales détenues par les détenteurs des Parts Sociales Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B étaient directement détenues par leurs associés respectifs.

Art. 9.5. Transferts frappés de nullité absolue.

9.5.1 Tout projet de cession, transfert, attribution, nantissement ou aliénation de tout ou partie des Parts Sociales qui ne respecterait pas les stipulations des statuts est frappé de nullité absolue et ne pourra produire aucun effet. Il est interdit au conseil de gérance d'autoriser, conformément aux statuts, une telle cession frappée de nullité, ou de reporter une telle cession dans les comptes individuels d'associés ainsi que dans les registres des mouvements de titres de la Société.

9.6. Obligation de sortie conjointe (Drag-along right).

9.6.1 Lorsqu'un ou plusieurs acquéreurs de bonne foi, agissant à des conditions normales de marché (les "Tiers Acquéreurs") souhaitent réaliser (i) une cession ou un échange de l'ensemble des Parts Sociales de la Société, en échange du paiement d'une somme d'argent ou de toute autre contrepartie (par exemple des parts sociales d'une autre société), (ii) une fusion de la Société, (iii) une cession ou un échange de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société en échange du paiement d'une somme d'argent ou de toute autre contrepartie (une "Cession") et font une proposition écrite y afférente (l'"Offre de Cession") à n'importe quel Associé ou à la Société, dans le cas où deux entités parmi les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et CapMan Funds approu-

veraient une telle Offre de Cession, et lorsqu'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des membres du conseil de gérance approuverait une telle Offre de Cession, alors chaque Associé sera tenu de vendre et de transférer l'ensemble de ses Parts Sociales à ces Tiers Acquéreurs selon des termes et conditions identiques à ceux proposés aux autres associés ("Obligation de Sortie Conjointe").

9.6.2 De même, si les Tiers Acquéreurs souhaitent effectuer la Cession (i) en achetant tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou (ii) une fusion, et font une proposition de Cession à tout Associé ou à la Société, dans le cas où deux entités parmi les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et CapMan Funds approuverait une telle Offre de Cession, et qu'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des membres du conseil de gérance approuverait une telle Offre de Cession, la Société et les Associés s'engagent à exécuter une telle Cession et à ce que la contrepartie offerte pour les Parts Sociales ou les actifs soit divisée entre les Associés.

9.6.3 Suite à la réception d'une Offre de Cession, chaque Associé ou, le cas échéant, la Société doit, dans les meilleurs délais, en communiquer une copie aux autres Associés ainsi qu'à la Société.

9.6.4 A l'échéance d'une période de trente (30) mois courant à compter du 11 décembre 2009, seul CapMan Funds (ou, si CapMan Funds n'est pas à ce moment-là un Associé de la Société, un possesseur de Parts Sociales de Catégorie A) pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe telle que prévue dans le présent article 9.6, (i) sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir l'approbation des Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, des Associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, ou du conseil de gérance, et (ii) conformément aux stipulations des articles 9.6 et 9.7, postérieurement à la date visée ci-dessus, CapMan Funds pourra adresser une Notification d'Obligation de Sortie Conjointe telle que définie à l'article 9.7 ci-dessous, et de demander à tous les autres Associés de se conformer à la Notification d'Obligation de Sortie Conjointe et aux autres stipulations des articles 9.6 et 9.7 ("Obligation de Sortie Conjointe de CapMan Funds").

9.7. Exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe.

9.7.1 Les stipulations du présent article 9.7 doivent être respectées lors de l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe:

a. Le conseil de gérance et les Associés qui approuvent l'Offre de Cession doivent en informer les autres Associés par écrit ("Notification d'Obligation de Sortie Conjointe").

b. La Notification d'Obligation de Sortie Conjointe est irrévocable mais devient caduque lorsque la Cession n'est pas effectuée dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa réception par les Associés et la Société. Néanmoins, les Associés sont autorisés à émettre une nouvelle Notification d'Obligation de Sortie Conjointe si une Notification d'Obligation de Sortie Conjointe déjà émise venait à être frappée de caducité.

c. À moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les Associés, les négociations concernant les termes et conditions de la Cession sont menées avec le Tiers Acquéreur par le ou les représentants de la Société, tel qu'approuvé(s) par le conseil de gérance.

d. La contrepartie accordée en échange des Parts Sociales ou des actifs est divisée entre les Associés conformément à leur participation au capital de la Société.

e. En cas de cession des Parts Sociales, la réalisation de la cession devra intervenir le même jour que la date arrêtée à l'effet de la réalisation de la cession de ses Parts Sociales par un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A à moins que:

i. les Associés n'en conviennent autrement;

ii. cette date intervienne moins de cinq (5) jours ouvrables au Luxembourg suivant la date de la Notification d'Obligation de Sortie Conjointe; dans ce cas, la cession des Parts Sociales est différée jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour ouvrable au Luxembourg suivant la réception de Notification d'Obligation de Sortie Conjointe par les Associés.

9.7.2 A l'effet de garantir la réalisation de la cession des Parts Sociales de chaque Associé, chaque Associé autorise expressément, et de manière irrévocable, le mandataire désigné par le conseil de gérance à être son agent et mandataire lequel, à son tour, pourra signer au nom de cet Associé tous les transferts nécessaires et réaliser ces transferts au bénéfice du Tiers Acquéreur. A défaut d'obtention de l'accord de chaque Associé concerné, une personne ainsi nommée par le conseil de gérance ne peut émettre aucune déclaration, ni ne constituer aucune garantie au nom et pour le compte de Associé concerné.

9.7.3 Dans l'hypothèse d'une cession des actifs de la Société, le conseil de gérance pourra prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet de réaliser la cession des actifs dans les meilleurs délais et, en tout cas de cause, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours courant à compter de la réception de la Notification d'Obligation de Sortie Conjointe par la Société.

9.8. Consentement. Le conseil de gérance devra consentir à tout transfert de Parts Sociales et, après avoir reçu le récépissé de paiement des droits de cession (si applicable), inscrire le nom du cessionnaire dans les comptes individuels d'associés et dans le registre des mouvements de titres de la Société, en qualité de titulaire des Parts Sociales qui lui ont été transférées.

C. Assemblée générale des associés

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

10.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

10.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

10.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les stipulations des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des associés.

11.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le gérant ou bien le cas échéant, par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée pour le 10 avril de chaque année, à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenu le jour ouvrable suivant.

11.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

12.3 Quorum et vote

12.3.1 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

12.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

12.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

12.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant

la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

12.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

15.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Election et Composition du conseil de gérance.

16.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La Société peut avoir trois catégories de gérants, nommés en tant qualité de Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B ou Gérants de Catégorie C, selon la qualification donnée par l'assemblée générale des associés.

16.2 Le conseil de gérance (ci-après appelé le "Conseil") se compose de quatre (4) à huit (8) gérants. Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés ou par une résolution écrite de ces associés (ci-après désignés collectivement sous l'appellation "Assemblée Générale"), qui détermine leur rémunération et la durée de leurs mandats, étant donné que les Associés sont autorisés à proposer la liste de gérants suivante lors de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale nomme les gérants figurant dans la liste des candidats proposés, celle-ci étant constituée conformément aux principes indiqués ci-dessous:

a. Si le conseil de gérance se compose de six (6) gérants, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont autorisés à nommer trois (3) candidats parmi une liste de Gérants de Catégorie A (l'un des gérants proposés par les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie A est nommé par CapMan Funds) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont autorisés à nommer deux (2) candidats parmi une liste de Gérants de Catégorie B; et

b. Si le conseil de gérance se compose de huit (7) gérants, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont autorisés à nommer quatre (4) candidats parmi une liste de Gérants de Catégorie A (l'un des gérants proposés par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A est nommé par CapMan Funds) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont autorisés à nommer trois (3) candidats parmi une liste de Gérants de Catégorie B.

c. L'Assemblée Générale peut également nommer un (1) Gérant de Catégorie C, identifié comme indépendant des Associés, est nommé conjointement par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B.

16.3 Les gérants de la Société nommée par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont désignés en tant que "Gérants de Catégorie A", ceux nommés par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont désignés en tant que "Gérants de Catégorie B" et le gérant nommé conjointement par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B est, le cas échéant, désigné en tant que "Gérant de Catégorie C".

16.4 Les gérants nommés dans le cadre du présent article exercent en qualité de membres du conseil de gérance jusqu'à la nomination de leurs successeurs respectifs, qui devront également être nommés selon les stipulations du présent article.

16.5 Lorsqu'un poste est à pourvoir parmi les membres du conseil de gérance, une Assemblée Générale extraordinaire des Associés est convoquée dans les meilleurs délais à l'effet de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants, en tant que de besoin, selon les stipulations de l'article 16.2.

16.6 A l'effet de toute Assemblée Générale convoquée afin de nommer de nouveaux gérants au conseil de gérance, chaque Associé accepte de désigner la ou les personnes nommées par les autres Associés conformément aux statuts.

16.7 La Société devra souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance de bonne réputation et à ses propres frais, une police d'assurance couvrant la responsabilité des gérants et responsables, au profit des membres du conseil de gérance. De plus, la Société remboursera les frais de logement et de déplacement raisonnables encourus par les gérants afin d'assister aux réunions du conseil de gérance.

Art. 17. Election et Révocation des gérants, Terme du mandat, Indemnisation et Confidentialité.

17.1 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.2 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives, sans limite de mandat.

17.3 La Société indemnifiera tout gérant, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, des frais raisonnables qu'ils encourrent en ce qui concerne les poursuites, procès ou procédures auxquels il peut être partie, en conséquence de son rôle actuel ou passé en qualité de gérant de la Société, ou sur demande de la Société ou d'une autre société dont la Société est associé ou créancier et en vertu de laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, sauf dans le cas de poursuites, procès ou procédures ayant pour objet des faits pour lesquels il peut être reconnu responsable de négligence ou de faute grave. En cas de règlement, l'indemnisation n'est accordée que vis-à-vis des faits pour lesquels la Société obtient de son conseiller juridique l'assurance que la personne à indemniser n'a pas violé ses obligations. Le droit à indemnisation visé ci-dessus ne saurait porter préjudice à tout autre droit à indemnisation dont la personne concernée pourrait bénéficier.

17.4 Les gérants ne sauraient divulguer des informations relatives à la Société à toutes autres parties, lesquelles peuvent se révéler nuisibles ou nocives aux intérêts fondamentaux de la Société, excepté lorsque la loi requiert une telle divulgation. Cette obligation de confidentialité prend naissance dès leur nomination en tant que gérant de la Société et se poursuit, sans réserve, au-delà de la cessation ou du terme de leur mandat de gérant.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de l'un quelconque de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants ainsi qu'au directeur général de la Société par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

18.3 Toutes les pièces justificatives qui sont nécessaires à la tenue de la réunion sont préparées par le président du conseil de gérance et sont remises aux gérants et au directeur général de la Société, avec la convocation ou de manière séparée et, dans tous les cas, sont fournies à ces derniers au plus tard un (1) jour ouvrable avant la réunion du conseil de gérance, à moins qu'il n'en soit convenu autrement et à l'unanimité par le conseil de gérance.

18.4 La première réunion du conseil de gérance intervient dans un délai d'un (1) mois suivant la date de constitution de la Société.

18.5 Une réunion du conseil de gérance est convoquée chaque fois que cela est considéré comme nécessaire ou approprié par le président du conseil de gérance, et en tout état de cause pas moins de six (6) fois par année civile.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

19.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié (50%) de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président se voit conféré une voix prépondérante dans l'hypothèse d'une égalité de voix à l'occasion d'un vote.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée

Toute décision du conseil de gérance relative à l'une des questions suivantes doit être approuvée à la majorité des deux tiers (2/3) des membres du conseil de gérance, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B:

- a. nomination et renvoi des hommes clés;
- b. - rachats de Parts Sociales émises par la Société directement auprès des Associés, comme déterminé à l'article 4.3;
- c. nomination et renvoi du président et du vice-président du conseil de gérance.

19.8 Décisions diverses

19.8.1 Toute décision du conseil de gérance, de l'assemblée générale des associés, y compris les décisions écrites ou autres, selon le cas, concernant l'une des questions suivantes doit obtenir l'autorisation préalable de CapMan Funds ou l'aval du représentant de CapMan Funds lors de l'assemblée générale des associés, selon le cas, afin d'être valablement adoptée:

- a. toute modification des statuts de la Société;
- b. toute modification du capital social de la Société, toute nouvelle émission de Titres participatifs ou de toute autorisation y afférente, tout changement des conditions d'émission des Titres participatifs et toute répartition des options d'achat de Parts Sociales, à l'exception du régime d'actionnariat des salariés;
- c. toute distribution de dividende et tout achat ou Cession de Parts Sociales auto détenues de la Société et toute autorisation y afférente;
- d. approbation de toute modification importante du projet d'entreprise de la Société, tel que convenu par les Associés;
- e. tout investissement dépassant un (1) million d'euros, et tout investissement réalisé en dehors du cadre des activités ordinaires, indépendamment du montant d'un tel investissement et de son financement;
- f. approbation de tout prêt d'argent ou de tout endettement dépassant un (1) million d'euros, ou de toute constitution de garantie portant sur des actifs importants de la Société (y compris et sans réserve, tous droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société);
- g. tout dessaisissement d'actifs de la Société dont la valeur excéderait un (1) million d'euros et tout désinvestissement d'actifs de la Société réalisé en dehors du cadre des activités ordinaires, quel que soit le montant d'un tel dessaisissement;
- h. sous réserve des stipulations de l'article 9.6 des statuts, toute résolution qui tend à la ratification d'une première admission de la société sur un marché réglementé ou d'une Cession, ou à toute fusion ou division de la Société;
- i. déclaration de faillite de la Société ou requête de procédure de redressement et de liquidation de la Société à moins que ceci ne découle de l'application du droit du Luxembourg ou des statuts;

Toute résolution adoptée notamment durant une réunion du conseil de gérance, concernant l'une des questions suivantes doit obligatoirement recevoir l'autorisation préalable du Gérant de Catégorie A nommé par CapMan Funds afin d'être valablement adoptée:

- j. toute modification des règles comptables actuellement en vigueur au sein de la Société;
- k. toute convention de Cession, de projet ou de livraison dont le montant et/ou la valeur dépasse un (1) million d'euros;
- l. toute convention ou accord, ou modification d'une convention existante entre la Société et les Associés, ou toute autre partie ayant une relation contractuelle, commerciale ou autre relation similaire avec les Associés.

19.8.2 En outre, toute résolution adoptée durant la réunion du conseil de gérance ou de l'assemblée générale des associés prise par l'un quelconque des (a) gérant, responsable, commanditaire ou associé, membre ou associé détenant 5 % ou plus du capital social en circulation ou d'autres droits propres à un Associé, et l'un quelconque des (b) autre

Associé qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle un tel Associé, ou est contrôlé ou géré par lui, concernant les questions traitées par les points "a" à "m" ci-dessus, doit être approuvée par le Gérant de Catégorie A nommé par CapMan Funds, afin de pouvoir valablement produire ses effets juridiques.

19.9 Les stipulations suivantes s'appliquent aux transactions conclues par la Société à prix de marché, dans le cadre normal des affaires, à l'exception toutefois de celles relevant de la gestion quotidienne de la Société.

Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause, qui doit être approuvée par les associés. Le présent article 19.9 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant. Les procurations devront demeurer attachées au procès verbal visé ci-dessus.

20.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

20.4 Les réunions du conseil de gérance devront être conduites en anglais et les procès verbaux enregistrant les décisions prises durant la réunion devront toujours être rédigés en langue anglaise.

Art. 21. Rapports avec les tiers.

21.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

21.2 Néanmoins, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société ne sera tenue, vis-à-vis des tiers, que par la signature conjointe de (i) un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, (ii) un (1) Gérant de Catégorie A, un (1) Gérant de Catégorie B, et un (1) gérant de Catégorie C, ainsi que (iii) par la signature conjointe ou bien par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui le conseil de gérance a délégué un tel pouvoir de signature, et uniquement dans les limites d'un tel pouvoir.

21.3 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne doit être affecté ou frappé de nullité de part le seul fait que un -ou plusieurs- quelconque représentant légal de la Société ait un intérêt personnel dans, ou soit à la fois le représentant légal d'une autre société ou entreprise. A l'exception des fois où il en est expressément stipulé autrement, tout représentant légal de la Société agissant également en qualité de représentant légal d'une autre société ou entreprise avec qui la Société contracte ou entretient des relations d'affaires, et ne doit pas, pour cette seule raison, être déchu de la possibilité de débattre de et d'agir, concernant toute tâche relative aux contrats ou autres affaires concernés.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui

n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 25. Dividendes intérimaires, Prime d'émission.

25.1 Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux stipulations de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

25.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Une telle décision devra être adoptée dans le respect des mêmes règles de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des statuts.

26.2 Après le paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce inclus les taxes et dépenses inhérentes au processus de liquidation, les actifs nets de la Société restant doivent être distribués de manière égale entre les associés à proportion de leur contribution au capital social de la Société.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux stipulations de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant à l'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54954. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010029936/1318.

(100027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Tung Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 avril 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028103/795/16.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

welche ausserordentlich am *6. April 2010* um 16.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2009.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2009, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2009.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010028670/1023/15.

NSCM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.697.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *April 6, 2010* at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010028671/1023/16.

Totham S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 6 avril 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010028672/1023/16.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

In the year two thousand nine, on the second day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 7, 2008, amended for the last time by deed enacted on October 2, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136.048.

The meeting is opened at 2.30 pm and presided by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares being class G redeemable shares.
2. Conversion of 7,400 (seven thousand four hundred) class A redeemable shares into 7,400 (seven thousand four hundred) class G redeemable shares.
3. Decrease the Company's share capital by an amount of 10,640.-USD (ten thousand six hundred forty United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 943,040.-USD (nine hundred forty three thousand forty United States Dollars) down to 932,400.-USD (nine hundred thirty two thousand four hundred United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of 304 (three hundred four) shares of class A of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each.
4. Increase of the corporate capital by an amount of 4,340.-USD (four thousand three hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 932,400.-USD (nine hundred thirty two thousand four hundred United States Dollars) to 936,740.-USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) by the issue of a total of 124 (one hundred twenty four) new redeemable shares being 116 (one hundred sixteen) new redeemable shares of class B and 8 (eight) new redeemable shares of Class D of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
5. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create a new class of shares being class G redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to convert 7,400 (seven thousand four hundred) class A redeemable shares into 7,400 (seven thousand four hundred) class G redeemable shares.

Third resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 10,640.-USD (ten thousand six hundred forty United States Dollars) in order to lower it from its present amount of 943,040.-USD (nine hundred forty three thousand forty United States Dollars) down to 932,400.-USD (nine hundred thirty two thousand four hundred United States Dollars) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of 304 (three hundred four) shares of class A of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class A to decrease	Par value of the shares of Class A to decrease (35.- USD per share)
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	304	10,640.-

The shareholder declares having received payment of 10,640.-USD (ten thousand six hundred forty United States Dollars).

Fourth resolution:

The meeting, after having stated that three of the shareholders have surrendered their preferential subscription right in relation with the additional issue of redeemable shares of class B, decides to increase the corporate capital by an amount of 4,340.-USD (four thousand three hundred forty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 932,400.-USD (nine hundred thirty two thousand four hundred United States Dollars) to 936,740.-USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) by the issue of a total of 124 (one hundred twenty four) new redeemable shares being 116 (one hundred sixteen) new redeemable shares of class B and 8 (eight) new redeemable shares of Class D of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash and to admit to the subscription of 116 (one hundred sixteen) new redeemable shares of class B and 8 (eight) new redeemable shares of Class D as follows:

	Shares	USD
<i>Class B shares</i>		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	116	4,060
<i>Class D shares</i>		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	7,83	274,05
Scott Shleifer	<u>0,17</u>	<u>5,95</u>
Total	8	280

Intervention - Subscription - Payment

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., a Cayman Islands limited, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance V, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management V, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

- Scott Shleifer, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Here all represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour" residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Shares	USD
<i>Class B shares</i>		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	116	4,060
<i>Class D shares</i>		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	7,83	274,05
Scott Shleifer	<u>0,17</u>	<u>5,95</u>
Total	8	280

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 4,340.-USD (four thousand three hundred forty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 936,740,-USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,958 (six thousand nine hundred fifty eight) redeemable shares of class D, 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E, 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F and 7,400 (seven thousand four hundred) redeemable shares of class G of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.00 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five Parent S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 janvier 2008, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136.048.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe G de parts sociales rachetables.
2. Conversion de 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe A en 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe class G.
3. Diminution du capital social d'un montant de 10.640,-USD (dix mille six cent quarante Dollars US) pour l'amener de son montant actuel de 943.040,-USD (neuf cent quarante trois mille quarante Dollars US) à 932.400,-USD (neuf cent trente deux mille quatre cents Dollars US) par remboursement aux actionnaires et par annulation des 304 (trois cent quatre) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune.
4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 4.340,-USD (quatre mille trois cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 932.400,-USD (neuf cent trente deux mille quatre cents Dollars US) à 936.740,-USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) par l'émission d'un total de 124 (cent vingt quatre) nouvelles parts sociales étant 116 (cent seize) nouvelles parts rachetables de classe B et 8 (huit) nouvelles parts rachetables de classe D d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.
5. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe G de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe A en 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe class G.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social d'un montant de 10.640,-USD (dix mille six cent quarante Dollars US) pour l'amener de son montant actuel de 943.040,-USD (neuf cent quarante trois mille quarante Dollars US) à 932.400,-USD (neuf cent trente deux mille quatre cents Dollars US) par remboursement aux actionnaires et par annulation des 304 (trois cent quatre) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune comme suit.

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe A à diminuer	Valeur nominale des parts sociales de classe A à diminuer (25,- USD par part sociale)
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	304	10,640.-

L'actionnaire reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 10.640,-USD (dix mille six cent quarante Dollars US).

Quatrième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que trois des actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription en relation avec l'émission des nouvelles parts rachetables de classe B, décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.340,-USD (quatre mille trois cent quarante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 932.400,-USD (neuf cent trente deux mille quatre cents Dollars US) à 936.740,-USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) par l'émission d'un total de 124 (cent vingt quatre) nouvelles parts sociales étant 116 (cent seize) nouvelles parts rachetables de classe B et 8 (huit) nouvelles parts rachetables de classe D d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les 116 (cent seize) nouvelles parts rachetables de classe B et 8 (huit) nouvelles parts rachetables de classe D comme suit:

Parts sociales de classe B	Parts sociales	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	116	4,060
Parts sociales de classe D		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	7,83	274,05
Scott Shleifer	0,17	5,95
Total	8	280

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners V, L.P., un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance V, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management V, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

- Scott Shleifer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Représentés par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, ont déclaré souscrire 124 (cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classe B et D, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe B	Parts sociales	USD
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	116	4,060
Parts sociales de classe D		
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P.	7,83	274,05
Scott Shleifer	0,17	5,95
Total	8	280

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 4.340,-USD (quatre mille trois cent quarante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 936.740,-USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US), représenté par 3.634 (trois mille six cent trente quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.958 (six mille neuf cent cinquante huit) parts sociales rachetables de classe D et 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E, 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F et 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe G, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52262. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030019/227.

(100027155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. Swiss S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.989.

—
DÉCLARATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé le 16 février 2010 décidant de diminuer le capital social de la Société d'un montant de 11.500.000 EUR (onze millions cinq cent mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de 11.542.000 EUR (onze millions cinq cent quarante-deux mille euros) à 42.000 EUR (quarante-deux mille euros) par l'annulation de (i) 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et de (ii) 11.498.850 (onze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

L'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	4 (quatre) parts sociales de commandité
Abbott International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	41.996 (quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales de commanditaire

Le 19 février 2010.

Raphaël Collin.

Référence de publication: 2010030029/23.

(100027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.